

COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, André IZAC, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Denis FERNANDEZ, Corinne LE PONTOIS, Thierry DEBORD.

Secrétaire de séance : Corinne LE PONTOIS

Madame le Maire lit l'ordre du jour de la séance :

Ordre du jour :

- 1- *Approbation des comptes de gestion 2022*
- 2- *Vote des comptes administratifs 2022*
- 3- *Inscription d'itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)*
- 4- *Correspondances*
- 5- *Devis travaux*
- 6- *Questions diverses.*

Délibération n° 20233003-01 examinée le 30.03.2023 – Approuvée : Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur municipal pour l'année 2022,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité tenue par Madame le Maire,

Présentation des comptes de gestion 2022 pour les différents budgets de la commune :

BUDGET EAU 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	199 591.09 €	230 416.87 €
Titres émis	207 351.67 €	58 933.00 €
BUDGET HOTEL 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	81 684.30 €	147 230.85 €
Titres émis	100 068.38 €	148 766.20 €

BUDGET LOT DE ROUENS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	4 117.00 €	2457.00 €
Titres émis	4 117.00 €	0.00 €
BUDGET CAMPING 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	118 763.77 €	92 310.27 €
Titres émis	140 214.85 €	73 739.00 €
BUDGET PRINCIPAL 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Mandats émis	4 361 724.97 €	508 722.31 €
Titres émis	4 717 920.46 €	689 121.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les comptes de Gestion pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Délibération n° 20233003-02 examinée le 30.03.2023 - Approuvée : Approbation du compte administratif 2022 du budget PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André IZAC doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022, du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 361 724.97 €	508 722.31 €
Recettes	4 717 920.46 €	689 121.92 €
Résultat 2022	356 195.49 €	180 399.61 €
Report résultat 2021	1 058 583.19 €	- 87 202.78 €
Résultat final 2022	1 414 778.68 €	93 196.83 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Délibération n°20233003-03 examinée le 30.03.2023 - Approuvée : Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe CAMPING

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants.
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André IZAC doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022, du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	118 763.77 €	92 310.27 €
Recettes	140 214.85 €	180 440.00 €
Résultat 2022	21 451.08 €	- 1 8571.27 €
Report résultat 2021	- 2 548.06 €	- 117 553.35 €
Résultat cumulé 2022	18 903.02 €	- 136 553.35 €

Délibération n°20233003-04 examinée le 30.03.2023 - Approuvée : Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants.
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André IZAC doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022, du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	199 591.09 €	230 416.87 €
Recettes	207 351.67 €	58 933.00 €
Résultat 2022	7 760.58 €	- 171 483.87 €
Report résultat 2021	3 959.74 €	290 833.97 €
Résultat final 2022	11 720.32 €	119 350.10 €

Délibération n°20233003-05 examinée le 30.03.2023 - Approuvée : Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe HOTEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants.
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André IZAC doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022, du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	81 684.30 €	147 230.85 €
Recettes	100 068.38 €	148 766.20 €
Résultat 2022	18 384.08 €	1 535.35 €
Report résultat 2021	2 668.33 €	159 908.38 €
Résultat cumulé 2022	21 052.41 €	251 433.73 €

Délibération n°20233003-06 examinée le 30.03.2023 - Approuvée : Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe LOTISSEMENT DE ROUENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants.
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,
Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André IZAC doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022, du budget eau arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 117.00 €	2 450.00€
Recettes	4 117.00 €	0.00 €
Résultat 2021	0 €	2 457.00 €
Report résultat 2020	35 262.50 €	- 221 447.67 €
Résultat cumulé	35'262,50 €	- 223 904.67 €

Inscription d'itinéraires au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de délibérer pour l'inscription de ces itinéraires au PDIPR, puisqu'après prise de renseignements, ils le sont déjà.

Devis :

Entreprise Nicolas JUSTIN (électricité générale) : raccordement de prises local sous la salle des jeunes + installation d'un radiateur au garage communal : 664 € HT. Bon pour accord.

CARRY Victor – entrepreneur : dépose et pose de la cuisine au gîte de Saint-Hippolyte : 1890 € TTC. Bon pour accord.

CARRY Victor – entrepreneur : rénovation plafond salle de bain – petit meublé ancien Couvent de Pons : 575 € TTC. Bon pour accord.

Société WURTH : matériel et produits divers pour le service technique : 772,28 € TTC. Bon pour accord.

JMC services (CUEILLE Jean-Michel) : pose et installation d'un chauffe-eau pour le vestiaire du stade : 1576,86 € TTC. Bon pour accord.

Un petit tour de table sans annonce particulière à faire.

La séance est levée à 22h15.

**Le Maire,
Francine LAFON**

